

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le Date renseignée par le SCP.

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 octobre 2026

2026 DAC 169 Subventions (400.500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique.

M. Florian SITBON, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel le Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 69 structures pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle, et la signature d'une convention le cas échéant ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du ;
Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du ;
Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du ;
Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du ;
Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du ;
Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du ;
Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Florian SITBON, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à 104 CENT QUATRE, 104, rue d'Aubervilliers 75019 PARIS. 2026_09315 ; 181068.
SIRET : 50837292700014.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à ARTORA, 69, rue Marx Dormoy 75018 PARIS. 2026_09292 ; 201986.
SIRET : 83911848600027.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à ASSOCIATION BROUHAART, 5, rue des Berges 93500 PANTIN. 2026_09483 ; 3682.
SIRET : 49779192100032.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à ASSOCIATION CITE THEATRE, 21, boulevard JOURDAN 75014 PARIS. 2026_09431 ; 187793.
SIRET : 82095968200023.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à ASSOCIATION CONCERTS PASDELOUP, 20, rue Dareau 75014 PARIS. 2026_09407 ; 20375.
SIRET : 78434004400048.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à ASSOCIATION DU FESTIVAL D'AUTOMNE À PARIS ET DANS SA REGION, 156, rue de Rivoli 75001 PARIS. 2026_09329 ; 8381.
SIRET : 78439645900041.

Article 7 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à ASSOCIATION PARISIENNE POUR L'ANIMATION CULTURELLE - THEATRE 13, 30, rue du Chevaleret 75013 PARIS. 2026_09477 ; 20185.
SIRET : 78454742400092.

Article 8 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à ASSOCIATION VIBRISSES, 9, rue des Trois Moulins 77000 MELUN. 2026_09490 ; 195254. SIRET : 85188893300021.

Article 9 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à ATELIER DE PARIS CAROLYN CARLSON, 2, route du Champ de Manœuvre 75012 PARIS. 2026_09482 ; 20428.
SIRET : 39864093800021.

Article 10 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à ATELIER DE RECHERCHE ET DE CREATION POUR L'ART LYRIQUE ARCAL, 87, rue des Pyrénées 75020 PARIS. 2026_09457 ; 20555.
SIRET : 32765797900040.

Article 11 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à ATELIER DES ARTISTES EN EXIL, 106, rue Brancion 75015 PARIS. 2026_09718 ; 188418.
SIRET : 82780813000047.

Article 12 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à ATELIER DES FEUILLANTINES, 40, rue Henri Barbusse 75005 PARIS. 2026_09305 ; 60561.
SIRET : 40500152000023.

Article 13 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à CENTRE NATIONAL DES DRAMATURGIES CONTEMPORAINES - THEATRE OUVERT, 159, avenue Gambetta 75020 PARIS. 2026_09418 ; 31301.
SIRET : 30554644200032.

Article 14 : Une subvention de fonctionnement de 15 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à CINEMAS INDEPENDANTS PARISIENS CIP, 135, rue Saint Martin 75004 PARIS. 2026_09294 ; 22061.
SIRET : 39266980000055.

Article 15 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à COLLECTIF LA FORMULE, 48, rue du Poteau 75018 PARIS. 2026_09401 ; 185903.
SIRET : 81298967100019.

Article 16 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à COMPAGNIE ESPRITS BARIOLES, 13, villa des Clairières 91000 EVRY-COURCOURONNES. 2026_09497 ; 18397.
SIRET : 52469468400027.

Article 17 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à COMPAGNIE GRAINES DE SOLEIL, 35, rue Léon 75018 PARIS. 2026_09488 ; 13365.
SIRET : 42046186500040.

Article 18 : Une subvention de fonctionnement de 17 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à COMPAGNIE KEATBECK, 16, allée Pernette du Guillet 75019 PARIS. 2026_09480 ; 173421.
SIRET : 52516272300072.

Article 19 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à COMPAGNIE LA FAMIGLIA, 4, rue Turgot 75009 PARIS. 2026_09235 ; 198341.
SIRET : 88156167400014.

Article 20 : Une subvention de fonctionnement de 8 500 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à COMPAGNIE LES ERRES, 50, rue Ramponeau 75020 PARIS. 2026_09479 ; 193940.
SIRET : 85143746700018.

Article 21 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à COOPERATIVE DE RUE ET DE CIRQUE, 18, rue Watt 75013 PARIS. 2026_09451 ; 19110.
SIRET : 48139110000049.

Article 22 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à DOCUMENTER DEMAIN, 42, rue Pixérécourt 75020 PARIS. 2026_08649 ; 207260.
SIRET : 94403643300018.

Article 23 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à ENSEMBLE LES TALENS LYRIQUES, 49, rue de Maubeuge 75009 PARIS. 2026_09416 ; 20119.
SIRET : 39134583200052.

Article 24 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à FABRICATION MAISON, 1, place des Orphelins, Maison des Associations, 67000 STRASBOURG. 2026_09009 ; 15446. SIRET : 42228221000018.

Article 25 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à FORUM VOIX ETOUFFEES, 1, place des Orphelins, Maison des Associations, 67000 STRASBOURG. 2026_08760 ; 206690. SIRET : 48139432800050.

Article 26 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à INSTITUT DE RECHERCHE ET DE COORDINATION ACOUSTIQUE/MUSIQUE-IRCAM, 31, rue St Merri 75004 PARIS. 2026_09467 ; 126541. SIRET : 30932061200018.

Article 27 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à INSTITUT DES CULTURES D'ISLAM (ICI), 19-23, rue Léon 75018 PARIS. 2026_09153 ; 20149. SIRET : 52225251900015.

Article 28 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à KTHA COMPAGNIE, 38-40, rue des Amandiers 75020 PARIS. 2026_09487 ; 20192. SIRET : 43514736800052.

Article 29 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à L'AGENCE DU COURT METRAGE, 77, rue des Cévennes 75015 PARIS. 2026_07938 ; 18495. SIRET : 32785198600023.

Article 30 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à L'ENSEMBLE DENOTE, 6, rue Rochebrune 93100 MONTREUIL. 2026_07696 ; 206735. SIRET : 84334619800016.

Article 31 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à L'ETOILE DU NORD, 16, rue Georgette Agutte 75018 PARIS. 2026_09475 ; 16322. SIRET : 32618492600011.

Article 32 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à L'ORANGE ROUGE, 118-130, avenue Jean Jaurès 75019 PARIS. 2026_09259 ; 20678. SIRET : 40009756400043.

Article 33 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à LA CITE DE LA MUSIQUE -

PHILHARMONIE DE PARIS, 221, avenue Jean Jaurès 75019 PARIS.
2026_07969 ; 181017.
SIRET : 39171897000026.

Article 34 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à LA COMEDIE DES ANGES, 18-20, rue Ramus MVAC du 20ème - B.A.L n° 97 75020 PARIS. 2026_09485 ; 86601.
SIRET : 41052375700038.

Article 35 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à LA COMPAGNIE DES TROPES, 22, rue de la Saïda, Maison des Associations du 15e Boîte n°90, 75015 PARIS. 2026_09463 ; 135702.
SIRET : 78844052700026.

Article 36 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à LA GÉNÉRALE NORD-EST, 26, rue Mouton-Duvernet 75014 PARIS. 2026_09486 ; 20772.
SIRET : 50977018600021.

Article 37 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à LA MAISON OUVERTE, 108, rue du Chevaleret 75013 PARIS. 2026_09484 ; 20808.
SIRET : 32450071900020.

Article 38 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à LA PLACE, CENTRE CULTUREL HIPHOP, 10, passage de la Canopée 75001 PARIS. 2026_09664 ; 182456.
SIRET : 80289090500028.

Article 39 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à LA SIRENE DE PARIS, 20, rue Dareau 75014 PARIS. 2026_09472 ; 180572.
SIRET : 78457908800013.

Article 40 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à LA TORNADE, 6, rue Dalou 75015 PARIS. 2026_09437 ; 55781.
SIRET : 51306497200021.

Article 41 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à LE 100 ETABLISSEMENT CULTUREL SOLIDAIRE, 100, rue de Charenton 75012 PARIS. 2026_09299 ; 181247.
SIRET : 79006089100013.

Article 42 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à LE BAL, 6, impasse de la Défense, Immeuble du BAL, 75018 PARIS. 2026_07682 ; 15948.

SIRET : 49396355700027.

Article 43 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à LE FIL DE SOIE, 55, rue des Grands Champs 75020 PARIS. 2026_09414 ; 15306.

SIRET : 51169823500013.

Article 44 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à LES CHEMINS DE LA DANSE, 5, rue Perrée, Maison des Associations du 3è, 75003 PARIS. 2026_09427 ; 43841.

SIRET : 52836818600029.

Article 45 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à LES FILMS DES ALOUETTES, 10, rue Duchefdelaville 75013 PARIS. 2026_09399 ; 200172.

SIRET : 88106107100018.

Article 46 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à LES OISEAUX MAL HABILLES, 23, rue Mélingue 75019 PARIS. 2026_09258 ; 86301. SIRET : 48991922500016.

Article 47 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à LES PARLEUSES, 6, rue de Nantes 75019 PARIS. 2026_09499 ; 185018.

SIRET : 81392003000034.

Article 48 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à LES PLATEAUX SAUVAGES, 5, rue des Platrières 75020 PARIS. 2026_09393 ; 187676

SIRET : 82349520500010.

Article 49 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à LES TRAVERSÉES, 5, rue des Vignerons 94300 VINCENNES. 2026_09493 ; 201784.

SIRET : 89125790900012.

Article 50 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à LGBT DANCE, PRIDE OFF, 206, quai de Valmy 75010 PARIS. 2026_09491 ; 1762.

SIRET : 49448747300022.

Article 51 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à MADELOC THÉÂTRE, 22, rue de Doudeauville 75018 PARIS. 2026_09445 ; 203942.

SIRET : 91305013400026.

Article 52 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à MADLINE, 1, rue Fleury 75018 PARIS. 2026_08023 ; 192173.
SIRET : 84354714200029.

Article 53 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à MAISON DES METALLOS, 94, rue Jean-Pierre Timbaud 75011 PARIS. 2026_09408 ; 180823.
SIRET : 79966453700013.

Article 54 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à MAISON DU GESTE ET DE L'IMAGE CENTRE DE RECHERCHE ET D'EDUCATION ARTISTIQUE, 42, rue Saint Denis 75002 PARIS. 2026_09320 ; 19415.
SIRET : 32867933700035.

Article 55 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à MATADOR, 17, rue de la Villette 75019 PARIS. 2026_09395 ; 19071.
SIRET : 48840115900022.

Article 56 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à MEP - MAISON EUROPEENNE DE LA PHOTOGRAPHIE, 5, rue de Fourcy 75004 PARIS. 2026_09449 ; 51461.
SIRET : 31373068100050.

Article 57 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS, 221, avenue Jean Jaurès 75019 PARIS. 2026_09453 ; 20963.
SIRET : 31390568900078.

Article 58 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à ORCHESTRE NATIONAL DE JAZZ (ONJ), 4, rue de la Prévoyance 75019 PARIS. 2026_09454 ; 180409.
SIRET : 33457048800067.

Article 59 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à PARCOURS, 118, rue du Château 75014 PARIS. 2026_09471 ; 187680.
SIRET : 50977906200025.

Article 60 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à PARIS DANCE PROJECT, 31, avenue de Ségur 75007 PARIS. 2026_09458 ; 203770.
SIRET : 92314789600016.

Article 61 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à QUAÏ DE JEMMAPES X (Q.D.J.X), 29, boulevard de la Chapelle 75010 PARIS. 2026_09450 ; 193260.
SIRET : 88024726700011.

Article 62 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à RENVERSEMENTS, 22, rue Deparcieux, MVAC du 14è Boite à Lettre 70, 75014 PARIS. 2026_09436 ; 200621.
SIRET : 91262038200024.

Article 63 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à SIDO&CO, 22, rue de Reims 94700 MAISONS ALFORT. 2026_09447 ; 206369.
SIRET : 93489712500019.

Article 64 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à TDI PROD, 40, rue des Amandiers 75020 PARIS. 2026_09410 ; 199510.
SIRET : 90183157800017.

Article 65 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à THEATRE DE LA MARIONNETTE A PARIS, 73, rue Mouffetard 75005 PARIS. 2026_09478 ; 53761.
SIRET : 34112346100046.

Article 66 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à THEATRE DU ROND POINT, 2 bis, avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS. 2026_09413 ; 182481.
SIRET : 39958184200016.

Article 67 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à THEATRE PARIS 14, 20, avenue Marc Sangnier 75014 PARIS. 2026_09466 ; 35341.
SIRET : 35377356700014.

Article 68 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à THEATRE SILVIA MONFORT, 106, rue Brancion 75015 PARIS. 2026_09409 ; 51803. SIRET : 38772311700017.

Article 69 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2026 à TOUS MES REVES CHANTENT, 10, rue Pasteur 60200 COMPIEGNE. 2026_09268 ; 196090.
SIRET : 80777320500040.

Article 70 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer les conventions relatives à l'attribution de subventions, dont les textes sont joints en annexe à la présente délibération.

Article 71 : La dépense correspondante, soit 400.500 euros, est imputée sur le budget de fonctionnement 2026 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits, et ainsi répartie :

- 250.500 euros sur le budget de la Direction des Affaires Culturelles dont
220.000 au titre de l'Art pour Grandir
25.500 au titre de l'Héritage olympique
5.000 euros au titre de la Mission cinéma
- 150.000 euros sur le budget de la Direction des Affaires Scolaires

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Le Maire de Paris,

Emmanuel GRÉGOIRE